



Informations sur les cabinets médicaux du pôle santé de Romagné

Historique :

La première partie du pôle santé a été livrée en 2013 (initiative privée).

L'extension a été livrée en 2018 (initiative communale + Fougères Habitat).

La Commune de Romagné et Fougères Habitat se sont associés pour construire une extension composée d'une partie pôle santé appartenant à la commune au rez-de-chaussée et d'une partie logement sociaux à l'étage appartenant à Fougères Habitat.

Pôle santé (initial) :



Pôle santé (extension) :



Partie logements de Fougères Habitat à l'étage :



RomaSauv'Santé :

Une association locale des professionnels de santé

Association créée en janvier 2016, elle regroupe les professionnels de santé de Romagné et de Saint-Sauveur-des-Landes. Elle est reconnue Équipe de Soins Primaire par l'Agence Régionale de Santé en novembre 2019. Son objectif est d'améliorer la prise en charge pluridisciplinaire des patients, leur parcours de soin et la communication entre les différents professionnels qui s'occupent d'un même patient.

Les professionnels de santé présents dans le pôle santé :

Les professionnels de santé présents dans le pôle santé de Romagné :

Médecin généraliste :

La Commune de Romagné recherche actuellement un ou plusieurs médecins généralistes

A noter la présence d'une Pharmacie :

Pharmacie SOMBAT

28 Rue nationale, 35133 Romagné

Cabinet de kinésithérapie :

Sarah BAZOT

Noémie CHARTRAIN

Florence HEURTIER

Stéphanie MASSON

Cabinet d'infirmiers :

Véronique MEBARKI

Stéphanie PHILIPPE

Noella VERNIER

Jessica GAUTIER

David GAUTIER

Cabinet de podologie :

Aurélie LUCAS

Cabinet d'ostéopathie :

Gwenn Le GUILLOU

Philippe LE MENTEC

Cabinet de diététique & nutrition du sport :

Coralie VAUGEOIS : diététicienne nutritionniste

Anthony GUANDALINI : diététicien nutritionniste & coach sportif

Cabinet de psychologie :

Laure DELLISTE

Emmanuelle FUMERY

Métrages des cabinets de consultation :

La répartition des superficies a été réalisée selon les superficies propres à chaque praticien avec une proratisation des espaces communs.

Superficie totale :

Cellules A (cabinets des médecins)

Salle détente	10,56
WC	2,37
salle de consultation 1	20,04
salle d'attente 1	9,27
secrétariat	6,08
Dégagement	14,33
rangement	5,93
entrée	7,31
consultation 2	20,78
consultation 3	20,98
salle d'attente 2	5,84
WC PMR	3,7

Répartition par cellule :

127,19

La répartition suivante est proposée :

Cellules A	Consultation 1	Consultation 2	Consultation 3 partagée
salle de détente	3,52	3,52	3,52
WC	0,79	0,79	0,79
salles de consultation	20,04	20,78	20,98
salles d'attente	9,27	5,84	4,78
secrétariat	2,03	2,03	2,44
rangement	1,98	1,98	4,78
WC PMR	1,23	1,23	1,23
entrée	2,44	2,44	2,44
total	41,29	38,60	40,95

Loyers des cabinets de consultation :

Délibération du 27 octobre 2017

Loyer mensuel au 10/07/2026 :

Cabinet de consultation 1 : 416.73 € TTC

Cabinet de consultation 2 : 389,58 € TTC

Cabinet de consultation 3 : 413.26 € TTC

Possibilité de louer un cabinet de consultation 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

Tarif révisé non actualisé pour ce type de location. Voir avec le service comptabilité.

Révision annuelle au 02/01.

Calcul de la révision : Indice des loyers des activités tertiaires

Tableau – Indice des loyers des activités tertiaires

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001617112>

Référence 100 au 1er trimestre 2010

Charges locatives :

	Consultation 1	Consultation 2	Consultation 3 partagée
salle de détente	3,52	3,52	3,52
WC	0,79	0,79	0,79
salles de consultation	20,04	20,78	20,98
salles d'attente	9,27	5,84	4,78
secrétariat	2,03	2,03	2,44
rangement	1,98	1,98	4,78
WC PMR	1,23	1,23	1,23
entrée	2,44	2,44	2,44
total	41,29	38,60	40,95
	32%	30%	32%

La répartition des charges s'effectuera donc au prorata des mètres carrés loués, soit :

consultation 1 : prise en charge de 32% des charges

consultation 2 : prise en charge de 30% des charges

consultation 3 : prise en charge de 32% des charges

Charges :

Charges eau : Refacturation annuelle faite par la commune

Charges électricité : Refacturation annuelle faite par la commune

Charges gaz : Refacturation annuelle faite par la commune

Pour l'instant les déchets ne sont pas intégrés dans les charges locatives.

Un conteneur noir et un conteneur jaune peuvent être demandés par le praticien si besoin auprès du Smictom du Pays de Fougères.